Création de compte taxe de séjour



1/ Connexion au site :

https://taxe.3douest.com/seineeteure.php

Avant de vous connecter, prenez connaissance des informations sur la page d'accueil.

Vous n'avez pas encore de compte ?

Cliquer sur "Création d'un nouveau compte" -> remplir les informations demandées (vous, vos ou votre hébergement(s)). Lors de la création de votre compte, la génération de votre Cerfa vous sera proposé.

Pas encore de cerfa ?

Signer puis "générer" le cerfa, Vérifier les informations indiquées puis "valider". Le cerfa sera envoyé automatiquement à votre mairie pour signature. La mairie vous renverra le cerfa signé pour valider l'ouverture de votre hébergement

Connectez-vous à la plateforme



2/ Dans les onglets "Mon compte" et "Hébergements "

- Vérifier que l'ensemble des informations sont correctes.

- Faire une demande de modification si nécessaire dans "Modifier mon compte" et

"modification/création"

- Dans "**Hébergement**" vous pouvez déclarer des périodes de fermeture. Cela permet d'éviter des demandes de déclaration et les relances durant la période où vous êtes fermé (si celle-ci comprend au moins un mois plein).

3/ Dans l'onglet "Déclaration"

Vous louez en directe ? cliquez sur "Saisie manuelle du registre"

Vous louez via tiers collecteur ? cliquez sur "location via tiers collecteur"

Vous passez par du directe et un intermédiaire de paiement ? en 1er réaliser la déclaration via tiers collecteur puis passez à la saisie manuelle du registre.

Vous n'avez pas louer ? sur toutes la période ou sur une partie de la période par manque de client : " je n'ai pas loué.

Vous avez fermé votre logement ? allez dans l'onglet hébergement puis dans "nouvelle période de fermeture".

Registre du logeur et déclaration de la taxe de séjour



Création de compte taxe de séjour



Dans la "**liste des dernières déclarations au réel**", vous trouverez les déclarations "**en cours**" et "**validées**" en fonction de votre période de reversement.

Si vous avez un rond jaune avec un chiffre qui s'affiche dans le rubrique Déclaration c'est que vous avez une déclaration à valider.

EN COURS		DÉCLARATIONS VALIDÉES					
X R	echercher			VAL	IDER LES DÉCLARA	NTIONS SÉLECTION	DNNÉE
	Mois	Hébergement	Nuitées totales	• Montant •	А	Actions	
	09/2019	Gite de George 27400 LOUVIERS			SAISIR		
	08/2019	Gite de George 27400 LOUVIERS			SAISIR		
	07/2019	Gite de George 27400 LOUVIERS			SAISIR		

4/ Pour aller plus loin:

Dans "**Documents**", vous trouverez le guide d'utilisation du portail et les délibérations mais aussi des documents pour vous faciliter les démarches, comme :

- Le récapitulatif mensuel, trimestriel, semestriel ou périodique
- Le registre hébergeur
- Les registres séjours par mois et par période
- Grille tarifaire
- Guide de la taxe de séjour
- Guide de l'hébergeur

• • •

Dans **Foire Aux Questions (F.A.Q)**, vous pourrez trouver un système de question-réponse pour vous aider sur les points délicats de la taxe de séjour. Exemple :

Les locations de longue durée donnent-elles lieu à une taxe de séjour ? La taxe est-elle due en cas de non présentation du client à la date prévue? La taxe doit-elle être perçue séparément de la location ? Où puis je trouver mon récapitulatif à joindre au règlement? Comment faire classer son logement ? Mon logement était ouvert à la location mais je n'ai eu aucun locataire - comment le déclarer ? J'ai loue via un intermédiaire qui collecte la taxe de séjour dès le paiement - comment le signifier ?

> Office de Tourisme Seine Eure 10, rue du Maréchal Foch - 27400 Louviers 02 32 40 04 41 - taxedesejours@seine-eure.com